RCS : EVRY
Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 03998
Numéro SIREN : 821 952 355
Nom ou dénomination : AB VILLABE

Ce dépôt a été enregistré le 15/09/2022 sous le numéro de dépôt 16390

S O C A B

COMMISSAIRE AUX COMPTES

S.A.R.L. AU CAPITAL DE 7 622,45 EUROS

AB VILLABE
Société à responsabilité limitée
Siège social : ROUTE DE VILLOISON
ZAC DES BRATEAUX
91100 VILLABE
Capital social : 50 000 €
RCS EVRY : 821 952 355

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EN VUE DE LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le gérant, nous avons été désignés en qualité de commissaire à la transformation de votre société et à ce titre, nous établissons notre rapport en vue de la transformation de votre société en société par actions simplifiée (S.A.S.), conformément aux articles L 223-43 et L 224-3 du Code de Commerce.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

Notre mission est :

- d'apprécier la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers (Art L 224-3, alinéa 1 du Code de Commerce).

- d'attester que le montant des capitaux propres de la société est au moins égal au capital social (Art R 224-3 du Code de Commerce).

- d'établir un rapport sur la situation de la société (Art. L 223-43, alinéa 3 du Code de Commerce)

En exécution de cette mission, nous avons :

- consulté les différents documents comptables et juridiques de la société Réhabilitation aménagement et fonctions

- pris connaissance du bilan et du compte de résultat arrêtés au 31 mars 2022

I. SPECIFICATION DES ELEMENTS CONSTITUTIFS DE L'ACTIF SOCIAL (Art. L 224-3 al 2 du CCom)

Sur la base de la situation arrêtée au 31 mars 2022, les éléments composant l'actif social s'analysent comme suit :

Immobilisations incorporelles	12 000 €
Immobilisations corporelles	326 050 €
Immobilisations financières	24 734 €
Marchandises	17 699 €
Autres créances	48 186 €
Disponibilité	459 667 €
Charges constatées d'avance	43 468 €
TOTAL	**931 804 €**
Emprunts	340 074 €
Associés	212 000 €
Dettes fournisseurs	100 362 €
Dettes fiscales	98 284 €
Autres dettes	467 €
TOTAL	**751 187 €**
Actif social net	**180 617 €**

Les chiffres ci-dessus résultent de l'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal d'exploitation.

Pour notre appréciation de la valeur des biens composant l'actif social, nous n'avons pas jugé approprié de retenir un critère d'évaluation différent de la valeur nette comptable, étant donné que ni l'activité, ni les conditions d'exploitation ne se trouvent modifiés à la suite de la transformation de la société en société par actions simplifiée « S.A.S. ».

Nous devons indiquer, en outre, que les contrôles auxquels nous avons procédés ne nous ont pas conduit à constater des dépréciations ou des moins-values motivant la constitution de provisions autres que celles déjà inscrites en comptabilité.

SOCAB
COMMISSAIRE AUX COMPTES

II. SITUATION DES CAPITAUX PROPRES (Art. R 224-3 al 2 du CCom)

La Société AB VILLABE a été constituée par acte sous seing privé en date du 12 juillet 2016 enregistrée à la recette principale des impôts de Paris le 10 aout 2016 sous le n°R811246 Sa durée est de 99 années sauf prorogation ou dissolution anticipée.

Son capital est divisé en 5000 parts de 10 € chacune, entièrement libérées.

Conformément à la définition retenue dans le plan comptable général, les capitaux propres s'analysent comme suit :

Capital	50 000 €
Réserves légales.....	5 000 €
Report à nouveau	82 462 €
Résultat de l'exercice	43 155 €
TOTAL **	**180 617 €

Les dirigeants de la société n'ont pas porté à notre connaissance et nous n'avons pas constaté lors de nos contrôles, de faits susceptibles de ramener les capitaux propres à un montant inférieur au capital social.

III. SITUATION DE LA SOCIETE (art L 223-43 du CCom)

Situation juridique :

Un certain nombre de conditions doivent être réunies au moment de la transformation de la société en société par actions simplifiée « S.A.S. ».

Situation financière

La situation financière compte tenu des éléments d'exploitation au 31 mars 2022 ne révèle, comme déjà indiqué ci-dessus, aucune détérioration de l'exploitation.

En conclusion, nous sommes en mesure d'attester que la condition prévue à l'article R 224-3 alinéa 2 du Code de commerce est bien remplie et que le montant des capitaux propres est bien au moins égal au capital social.

Nous devons également indiquer qu'il ne nous a pas été signalé et que nous n'avons pas constaté l'existence d'avantages particuliers au profit d'associés ou de tiers pouvant être invoqués dans le cadre de l'opération qui vous est proposée.

A Domont,
le 12 septembre 2022

Pour SOCAB
Commissaire aux Comptes

Commissaire aux Comptes
26 B, rue du Lavoir Philibert
95330 DOMONT
SIRET : 381 065 887 00022
R.C.: B 381 065 887 - APE : 6920Z